

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR  
THEMES

Sous matière : POLITIQUE  
DE LA VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPERATION CŒUR  
DE VILLE N°2021-20  
– ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS AU  
TITRE DES  
REHABILITATIONS  
DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL  
EN DATE DU : 07.12.2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 07.12.2021

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **22 DEC. 2021**

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. DEMANGEOT François donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,  
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme GRANIER Priscillia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme GAÏANI Audrey donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme LACOMBE Martine donne procuration à M. ROSSICH Thierry,

**Absents :**

Mme CAFFIER Karole,

**Secrétaire :** M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie, réunissant les conditions définies pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et au devis déposé, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention au propriétaire concerné, pour un montant de 2 500.00 € conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2021 à 19 502.81 € (9 immeubles).

Il précise que cette demande de paiement est soumise aux modalités d'attribution définies par délibération du Conseil Municipal 2020-242 du 24 novembre 2020.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 10 décembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE**, au vu du dossier de demande de paiement déposé, le versement, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, de la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 décembre 2021

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :  
**22 DEC. 2021**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**21 DEC. 2021**  
Par publication le :  
**22 DEC. 2021**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2021  
Reçu en préfecture le 21/12/2021   
Affiché le  
ID : 011-211100763-20211213-DB2021311-DE